



Rupture conventionnelle et arret maladie

Par **Maria1706**, le **26/09/2014** à **16:14**

Bonjour
Pendant ma grossesse j'ai été victime de discrimination par mon supérieur : mise au placard, interdiction d'aller dans mon bureau suppression de mon accès informatique, il m'a rendu mes affaires Perso devant mes collègues bref j'en passe. Mon médecin traitant m'a arrêté jusqu'au début de mon congé maternité. À la fin de mon congé j'ai posé des CP et pendant ce moment j'ai rencontré mon directeur et ma RH pour leur demander un autre poste car j'impose de revenir avec ce supérieur. Il n'y en a pas donc ils sont prêts à accepter une rupture conventionnelle. Le souci c'est qu'il y en a pour 6 semaines. Je voulais me mettre en arrêt maladie et eux ils me conseillent le congé parental mais je perdrai au moins 1000€... On m'a conseillé de prendre rdv avec la médecine du travail pour inaptitude. Je ne sais pas quoi faire sachant que mon médecin traitant est en congés et je me sens incapable de revenir là-bas pour un mois. J'ai peur de le revoir et même ma RH a senti que j'en étais incapable. Que me conseillez-vous? Je ne vois pas aller voir un médecin ni qui ne me connaît pas et lui raconter tout ça. Mon médecin traitant est au courant lui mais pas là. Merci de votre aide.

Par **moisse**, le **26/09/2014** à **17:49**

Bonsoir,
De toutes façons vous avez bien dû passer une visite médicale de reprise auprès du médecin du travail.
Si tel n'est pas le cas, commencez par susurrer dans le creux de l'oreille de la RH que c'est une obligation essentielle de l'employeur. Elle va comprendre.
Pour la conclusion d'une rupture conventionnelle la procédure ne peut pas être plus rapide.
Je crois qu'il va falloir vous prendre par la main, se dire qu'un employeur n'a guère de prise sur un salarié en instance de départ, qu'il est facile de dire à un petit chef d'aller se faire....vu le contexte.